

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 06/12/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE
 N° 2022 / 240**

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 29 novembre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Guy ROY, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Michel DROUVILLE, Nabil HAMAM, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAÏLICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @ACTES : Commande Publique / Délégations de services publiques

FINANCES

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2021

- La commune de Tonnerre est membre du Syndicat d'Eau du Tonnerrois et lui a transféré sa compétence en matière d'eau potable et assainissement ;
- Vu l'article L.2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et assainissement collectif ;
- Vu l'article L1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations n°49-2022 et n°50-2022 du Syndicat des Eaux du Tonnerrois adoptant les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement collectif 2021 ;

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre